MOBILISATION DANS LES INSPÉ

Avec la mise en œuvre de la réforme FDE, les INSPÉ sont touchés de plein fouet. De nouvelles maquettes ont été créées dans l'urgence, leur mise en œuvre met les équipes sous pression et les étudiant·es sont confronté·es à des parcours de formation de plus en plus incertains. Face à cette situation, il nous semble nécessaire de croiser les expériences locales pour en tirer des revendications communes et des points d'appui. Nous souhaitons aussi mener ce travail en lien avec la mobilisation nationale étudiante et lycéenne, puisque les INSPÉ sont à l'articulation du scolaire et du supérieur. Aussi, nous vous proposons une

JOURNÉE FDE
JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 DE 10H À 16H30

–› en présence : à Paris dans les locaux du SNESUP-FSU
(78, rue du Faubourg Saint-Denis, Paris 10e, M°4, Château d'Eau)
–› en visio : https://snesup.bbb.wbnr.cloud/rooms/sta-io6-qjj-jzz/join

Pour confirmer votre participation, merci de nous écrire à fde@snesup.fr. Comme d'habitude, les frais de transport et de repas sont pris en charge par le SNESUP pour ses adhérent·es.

SNESUP FSU
Lettre de la formation des enseignant·es & CPE

NOVEMBRE 2026 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par *Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Stéphane Coutellier-Morhange & Stéphanie Péraud-Puigségur* | fde@snesup.fr. https://www.snesup.fr/nos-secteurs

La mobilisation de la jeunesse de cet automne trouve des échos différents selon les INSPÉ. Les retours des équipes font état de blocages, d'assemblées générales et de prises de position de personnels, mais aussi de fermetures administratives décidées par les présidences d'université qui compliquent les possibilités de se réunir et de construire le mouvement.

À Paris, la fermeture administrative qui dure depuis trois semaines réduit les possibilités de mobilisation : les étudiant·es demandent à être reçu·es et à disposer d'un amphithéâtre pour se réunir. À Bordeaux, l'INSPÉ reste ouvert tandis que les deux grandes universités sont fermées. À Nantes, l'INSPÉ a été fermé administrativement pendant près d'une semaine début octobre, par crainte d'une occupation, sans qu'un mouvement durable s'y soit encore installé.

À Créteil, l'ensemble des sites de l'INSPÉ ont été fermés administrativement deux jours seulement, mais deux sites ont vu leur fermeture prolongée car partageant les locaux avec un IUT ou un lycée. Le 16 octobre, le site de Livry-Gargan (Seine–Saint-Denis) a été bloqué par des étudiant·es et une assemblée s'est tenue devant l'INSPÉ pour permettre la discussion et partager les revendications entre étudiant·es et stagiaires. Les cours de la journée ont finalement été annulés et des d'étudiant·es se sont déplacé·es pour rejoindre la mobilisation au campus Centre de l'UPEC.

À Poitiers, la mobilisation, partie des étudiant·es d'EPS, s'est élargie à d'autres parcours du second degré et à la licence professorat des écoles. Blocage, assemblées générales et actions ont permis de rendre visibles les difficultés de formation. Des enseignant·es ont exprimé leur solidarité : manque de moyens, emplois du temps surchargés, déplacements imposés, absence de préparation aux concours pour les non-lauréat·es, incohérences d'organisation et injonctions contradictoires affectent étudiant·es comme personnels. Ces difficultés sont structurelles : elles ne sauraient être



renvoyées à des responsabilités individuelles ou à de simples « réglages » de rentrée.

À Toulouse, des personnels de l'INSPÉ ont également exprimé leur soutien aux mobilisations, dénonçant la dégradation du service public d'éducation, le manque de moyens et l'insécurité des parcours de formation. Leur appel défend une université ouverte, lieu d'étude, de dialogue et d'émancipation, et invite à préparer la journée de mobilisation du 5 novembre 2026.

La continuité pédagogique ne se décrète pas !

Dans le contexte des mobilisations étudiantes et lycéennes, des blocages et des fermetures administratives ont eu lieu, dans les INSPÉ comme dans d'autres composantes universitaires. Le plus important pour le ministère (circulaire MESR du 13 octobre 2026), et la chose est évidemment bien relayée aux équipes, c'est d'assurer la « continuité pédagogique » : basculer les cours en visioconférence ou les reporter. Comme si changer de modalité d'enseignement pouvait se décider du jour au lendemain, sans conséquences sur la formation ni sur les conditions de travail.

Un cours à distance n'est pas un cours en présentiel auquel on ajoute une caméra ou un micro sans penser dans le même temps les interactions, les mises en situation, les activités collectives, etc. Sans penser aussi les moyens adaptés et les conditions d'accès de toutes et tous. L'équipement et la connexion personnels des collègues et des étudiant·es ne peuvent être considérés comme des ressources allant de soi.

Dans son courrier aux présidences d'université le SNESUP-FSU rappelle que le recours au distanciel est encadré et dénonce les injonctions à improviser cette transformation sous la responsabilité individuelle des enseignant·es (https://www.snesup.fr/sites/default/files/2026-10/20261013-courrier-presidents.pdf).

Le report des cours n'est pas davantage une solution automatique. Dans les INSPÉ, les emplois du temps sont déjà fortement contraints par les stages, la responsabilité en classe, les déplacements entre sites et la coexistence de parcours différents. Les marges d'ajustement sont réduites. Déplacer un enseignement peut ainsi désorganiser plusieurs formations et alourdir encore la charge des équipes, des étudiant·es et des stagiaires.

Enfin, l'injonction à la continuité ne doit pas servir à rendre la mobilisation invisible ni à faire supporter aux personnels les conséquences des fermetures administratives. Le SNESUP-FSU demande la banalisation des enseignements les jours de mobilisation et le maintien de leur prise en compte dans les services lorsque leur tenue est empêchée sans que les collègues en soient responsables.

Dans les INSPÉ comme ailleurs, l'urgence est surtout à prendre le temps de discuter avec les étudiant·es et les stagiaires : entendre leurs revendications, les mettre en relation avec les conditions de formation et d'entrée dans le métier, construire des solidarités. Se réapproprier nos lieux de travail et de formation, c'est défendre leur dimension universitaire : des espaces d'échange, de réflexion critique et d'action collective. Soutenir les revendications exprimées, plutôt qu'organiser à tout prix une apparente normalité.

Vote des capacités d'accueil 2026-2027

Attention !

Sur les capacités d'accueil qui seront bientôt remontées, attention à la différence entre la *Capacité d'accueil limitée* (CAL) et la *Capacité offerte limitée* (COL). Elle concerne le nombre de places dans une formation. La CAL correspond au nombre total d'étudiant·es pouvant être inscrits dans la mention du master au sein de l'université. Elle inclut tous les profils : étudiant·es en formation initiale, stagiaires, en formation continue, redoublant·es, étudiant·es à distance et internationaux. La COL correspond au nombre exact de places directement proposées et ouvertes aux candidat·es sur la plateforme MonMaster. Elle correspond à la CAL de laquelle on retranche certains publics spécifiques (comme les redoublant·es, les lauréat·es des concours – élèves fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires – ainsi que, éventuellement certain·es étudiant·es extra-communautaires, c'est-à-dire hors UE).

Préparation aux concours dans les INSPÉ

Un certain nombre d'INSPÉ (pas tous !) ont ouvert le MEE aux non-lauréat-es. Bien leur en a pris : il en va de la dimension universitaire de la formation, du respect du droit à la poursuite d'étude… et, compte tenu du nombre souvent très faible de lauréat·es issus de L3, de la survie même de ces parcours de masters. Nous portons aussi la nécessité d'adapter les parcours de MEE aux différents publics accueillis : lauréat·es élèves fonctionnaires ou non-lauréat·es devant repréparer les concours. Qu'en est-il dans les INSPÉ cette année ?

À *Créteil*, rien n'est prévu pour les M1 non lauréat·es au sein des masters MEE. Des DU de préparation aux concours des premier et second degrés (pour quatre disciplines seulement) sont proposés au tarif d'environ 200 euros pour des étudiant·es en formation initiale si, par ailleurs, le DU compte suffisamment d'inscrit·es en formation continue au tarif fort entre 600 et 1800 € selon les parcours et les publics (notons que ces DU sont accessibles aux boursiers). Ces DU proposent 152 h de

cours pour la préparation au CRPE et 100 h de cours pour la préparation aux concours du second degré.

À *Poitiers* rien n'est prévu, mais les étudiant-es se mobilisent auprès de la direction et de la présidence pour demander que soient débloquées des heures. À *Bordeaux* il est prévu 30 heures sur l'année de M1 (pour toutes mentions et tout parcours) – cependant, il semble difficile de les placer dans les emplois du temps compte tenu des contraintes de stage. À *Paris*, où il n'y a pas de non-lauréats en MEE, un DU de préparation concours est ouvert, pour proposer des contenus «à la carte», de 120 à 300 h. À *Nantes*, ont été ouverts, dans le cadre de la mention PIF du master MEEF, et en M1 pour l'instant, deux parcours pour le second degré (EPS et physique-chimie) et un pour le premier degré cependant limité aux étudiant·es de L3 PPPE….

Encore de très fortes disparités et des situations peu satisfaisantes dans l'ensemble. Terminons par l'exemple d'*Orléans*, qui montre que quelque chose est possible! Les non-lauréat-es sont dans les mêmes groupes que les lauréat-es. Mais elles et ils ont moins de stages, ce qui les «libère» pour des heures de (re)préparation :

- pour le premier degré, ce sont 132 h qui sont ainsi déclinées : 30h de mathématiques, 30h de français, 52 h pour l'histoire et la géographie, les sciences, les arts et les langues, 13 h pour l'EPS, 7 h pour la connaissance du système éducatif ;
- pour le second degré : ce sont 120 h en PLC et 80 h en CPE. Il s'agit d'heures financées en présentiel – certaines mutualisées avec les L3 au sein des modules de préparation aux concours.

ACCRÉDITATION DES INSPE

UN PAS DE PLUS VERS LA TUTELLE DE L'EMPLOYEUR

Le projet d'arrêté sur l'accréditation des INSPÉ, annoncé pour le CNESER du 10 novembre 2026, franchit une nouvelle étape dans la subordination de la formation universitaire aux exigences de l'employeur. À l'évaluation du HCERES s'ajouterait désormais un rapport de l'IGÉSR sur la mise en œuvre de la formation statutaire, transmis à la DGESCO et à la DGRH pour l'élaboration de l'avis d'accréditation avec la direction générale de l'enseignement supérieur.

Sous couvert d'articuler formation statutaire et diplôme national de master, le projet renforce ainsi le poids des services de l'employeur dans l'accréditation d'une formation universitaire. Le respect du cadrage national des masters devient explicitement un critère de cette procédure. Les INSPÉ ne sont pas des écoles internes à l'Éducation nationale : leur accréditation ne doit pas devenir un instrument de mise en conformité avec les seuls besoins de l'employeur.



Le dernier numéro de *Former des enseignants* (nov. 2026) vient de paraître avec notamment un dossier consacré aux effets de la réforme sur la formation : https://www.snesup.fr/publications/revues/revue-fde/fde-ndeg-746-novembre-2026

Appel à la mobilisation du 5 novembre 2026

Toutes et tous en grève pour l'école, l'université et la formation des enseignant·es

Depuis trois semaines, la mobilisation grandit. Partie des lycéennes et des lycéens, inquiètes et inquiets de leurs conditions d'études et de leur avenir, elle s'est élargie à toute une partie de la population, confrontée à l'augmentation du coût de la vie. Le gouvernement, lui, reste sourd aux revendications légitimes et répond par la répression.

Malgré le coup de massue de la réforme qui épuise les équipes, les INSPÉ ne doivent pas être à l'écart de ce mouvement, ils en sont partie prenante. Cette rentrée 2026 est celle du déploiement d'une réforme de la formation initiale qui ne peut se faire à moyens constants. Nous la mettons en œuvre dans la précipitation, avec des équipes sous tension, et des conditions qui ne permettent pas d'accompagner sérieusement les étudiantes, les étudiants et les stagiaires. La crise d'attractivité des métiers de l'enseignement ne se règlera pas dans ces conditions. Améliorer l'école, faire réussir tous les élèves suppose des enseignant·es réellement formé·es, avec des formations adossées à la recherche.

Nous appelons les personnels des INSPÉ à faire grève, à manifester le 5 novembre, et à se réunir pour discuter des suites à donner à la mobilisation. Le préavis déposé couvre l'ensemble du mois de novembre. Faisons entendre la voix de la formation des enseignant·es et CPE : sans elle, il n'y a pas d'école émancipatrice.

https://www.snesup.fr/actualites/breves/le-gouvernement-tourne-le-dos-luniversite-amplifions-la-mobilisation-communique